



LES PARALLELOGRAMMES D'OCCITANIE

Motocyclettes anciennes

"Sous les moulins"

09700 MONTAUT

Site : paralloc.com

Secrétariat : Christian MEILLON

2 rue de Gravielle 09100 SAINT-AMADOU

05 61 68 62 80

cmeillon@wanadoo.fr

HIVERNALE 2020 : Feuille d'engagement

L'AMICALE des PARALLELOGRAMMES d'OCCITANIE vous propose une randonnée motos anciennes à fourche parallélogramme les 21, 22 et 23 février.

Le cout est de **70€** par personne, comprenant l'hébergement au gite "**Le Renard Désargenté**" à Lairière **11330**, les repas des vendredi et samedi soir, le petit-déjeuner des samedi et dimanche, l'assistance avec remorque porte-moto.

*Je souhaite participer à l'Hivernale organisée par les **PARALLELOGRAMMES d'OCCITANIE***

NOM : PRENOM :

Adresse.....

Code postal : Ville :

Tel portable : Courriel

En cas d'accident, personne à prévenir : Tel :

MOTO 1 (Marque, type, cylindrée, année)

MOTO 2 (Marque, type, cylindrée, année)

Les motos engagées, muets compris, devront être à fourche parallélogramme.

Le chèque de paiement, établi à l'ordre de l'AMICALE des PARALLELOGRAMMES d'OCCITANIE, devra être joint à la présente feuille d'engagement.

Adresse d'envoi du courrier : Jean-Paul BAUDOUY, sous les moulins, 09700 Montaut.

Pour toutes informations complémentaires : **J-P BAUDOUY** : info@baudouy.com, 06 33 54 64 71

Règlement de la manifestation : Cette manifestation est une balade touristique sans épreuve d'aucune sorte, sportive ou chronométrée, sur un itinéraire proposé par l'AMICALE des PARALLELOGRAMMES d'OCCITANIE. Cette manifestation est ouverte aux motos en bon état de marche, conformes aux dispositions du code de la route, pouvant rouler sur des routes ouvertes à la circulation avec un certificat d'assurance en cours de validité. Compte tenu des éventuelles conditions météo, chaque participant sera le seul juge de l'état des routes qu'il devra emprunter pour assurer sa sécurité. En aucun cas, accident ou vol, la responsabilité de l'AMICALE des PARALLELOGRAMMES d'OCCITANIE ne pourra être engagée, chaque participant voyageant à ses risques et périls et étant couvert par sa propre assurance. En cas de panne, il sera impératif de charger la moto défaillante afin de ne pas retarder l'assistance. Le propriétaire de la moto devra s'assurer du bon arrimage sur le véhicule d'assistance. La réparation de la moto ne pourra se faire qu'au prochain arrêt. Le propriétaire reste responsable de sa moto, même une fois chargée sur la remorque ou dans le véhicule d'assistance. Les motos restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire quand elles sont arrêtées et garées aux différents hébergements.

Je m'engage à respecter le règlement de cette manifestation et je certifie être en règle avec le code de la route. Je dégage l'AMICALE des PARALLELOGRAMMES d'OCCITANIE, de toute responsabilité en cas d'accident ou d'infraction à la réglementation en vigueur.

A

Lu et approuvé

le :

Signature :